

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance. DÉPARTEMENTS LIMITROPHES trois mois... 5 fr. six mois... 9 fr. un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS trois mois 6 fr., six mois 11 fr., un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table of train schedules for the Orléans railway service, listing routes between Cahors, Monsempron-Libos, Agen, Paris, Bordeaux, Périgueux, Rodez, Aurillac, Vierzon, Fumel, and Cahors with departure and arrival times.

Cahors, le 30 Novembre 1875

La proposition de M. Bardoux, dont nous avons annoncé la présentation dans la séance de samedi dernier, est ainsi conçue :

- « Vu 1° La loi constitutionnelle sur les rapports des pouvoirs publics du 46 juillet 1875; 2° La loi organique sur les élections des sénateurs, du 2 août 1875. Art. 1er — L'Assemblée nationale procèdera à l'élection des 75 sénateurs dont la nomination lui est attribuée par la Constitution, dans la séance du 1er décembre 1875, et, s'il y a lieu, dans les séances suivantes. Art. 2. — L'Assemblée nationale se proroge à partir du 45 décembre 1875; elle nommera dans ses bureaux, et suivant la forme ordinaire, une commission de permanence de 45 membres. Art. 3. — Les conseils municipaux, dans toute la France, sont convoqués pour le 5 janvier 1876, à l'effet d'élire leurs délégués chargés de procéder, dans chaque département, à l'élection des sénateurs. Art. 4. — La réunion des électeurs chargés d'élire les sénateurs aura lieu le dimanche 23 janvier 1876, au chef-lieu du département. Art. 5. — L'élection des députés à l'Assemblée législative aura lieu le dimanche 20 février 1876. Art. 6. — La réunion de chaque Assemblée est fixée au lundi 28 février 1876. »

L'urgence sera probablement votée, mais on pense que les délais pour les élections seront étendus de quelques semaines, par suite des réclamations des députés qui représentent les pays de montagnes où les déplacements sont impossibles dans la mauvaise saison.

L'amendement de MM. Rives et André en faveur du scrutin de liste par arrondissement a été rejeté à la majorité de 82 voix.

Le triomphe de l'opinion gouvernementale dans cette question si complétée du mode électoral, est dû à l'accord complet de MM. Buffet et Dufaure, qui ont obtenu des adhésions nombreuses parmi les députés qui ne veulent porter aucune atteinte à l'union des ministres, cimentée par la haute approbation de M. le maréchal de Mac-Mahon.

Nous ne sommes pas surpris que le langage plus que révolutionnaire, c'est-à-dire absolument démagogique, de M. Paul de Cassagnac ait indigné cette fraction du parti bonapartiste qui avait adhéré à l'empire parce que l'empire était un gouvernement établi et accepté.

Il y a dans cette portion importante et bien plus nombreuse que celle des bonapartistes militants, une quantité d'honnêtes propriétaires, de négociants timorés et sages, de travailleurs de toute sorte dans le champ ou dans l'usine. La peur du désordre les mène à chercher souvent la

protection d'une autorité forte. Mais où donc, avec l'empire, cette autorité forte se trouverait-elle aujourd'hui? La légende glorieuse a fait place à la légende sinistre. Les hommes dont nous parlons doivent donc se mettre en présence des déclarations de M. Paul de Cassagnac, et se demander si, quand de pareilles provocations sont adressées aux pauvres contre les riches, l'empire ne nous exposerait à des cataclysmes pareils à ceux des plus mauvais jours de l'anarchie. En effet, que l'anarchie soit démagogique ou qu'elle soit césarienne, elle n'en est pas moins le renversement des principes sociaux qui exigent l'accord bienveillant et chrétien de toutes les classes pour atteindre le grand bienfait de l'amélioration du sort de chacun.

Revue des Journaux

Journal des Débats.

Nous avons, dans ses derniers temps, suivi avec attention et signalé avec insistance l'évolution qu'accomplissait l'Angleterre dans sa politique orientale. Des journaux français, et des plus sérieux, nous reprochaient d'exagérer l'importance d'une petite insurrection survenue dans une province plus ou moins turque dont le nom et la situation n'étaient connus que des professeurs de géographie. On voit aujourd'hui ce qu'est devenue cette allumette chimique; c'est ainsi que lord Palmerston appelait la question des duchés danois, qui devait un jour mettre le feu à l'Europe. On nous disait aussi que nous prenions le langage d'un seul journal, très initié aux affaires financières, pour le sentiment du gouvernement anglais et de la nation anglaise. On voit aujourd'hui toute la presse d'Angleterre parler à l'unisson, comme elle le fait dans toutes les circonstances où un intérêt national est engagé; et, pour couronner le gouvernement anglais vient de proclamer, par un acte officiel et public, sa nouvelle politique. C'est le jour même où tous les journaux anglais nous reprochent de prêter à l'Angleterre des vues ambitieuses et intéressées, où le Times, en reproduisant intégralement et en bon français, l'article que nous avons publié avant-hier, y joint des commentaires passablement acrimonieux, c'est ce jour-là même que le Times débute en disant: « Nous avons à annoncer aujourd'hui une nouvelle à sensation. » Cette nouvelle, c'est que le gouvernement anglais a acheté pour 100 millions d'actions dans le canal de Suez.

Nous avons le temps et nous aurons l'occasion de faire de la polémique; nous laissons donc de côté pour aujourd'hui ce qui nous concerne, et nous nous bornons à parler au public de ses affaires les plus pressées. Du reste, pour nous mettre en règle avec les journaux anglais, nous commençons par déclarer que la France, à notre avis, doit envisager avec la plus grande quiétude et sans la moindre jalousie l'attitude nouvelle prise par l'Angleterre en Egypte, et qu'elle ne doit, au contraire, que s'en féliciter au point de vue des

intérêts particuliers comme à celui de la civilisation générale. Ceci dit, nous prenons dans ces mêmes journaux les détails de l'opération.

La Banque égyptienne à Londres a reçu ce télégramme : « Gouvernement égyptien a vendu à gouvernement anglais actions canal Suez pour 4 millions sterling (400 millions de francs). Ministre autorisé à tirer à vue sur Rothschild pour cette somme.

Cette courte Note est significative. Elle signifie que l'Angleterre change non seulement de politique, mais aussi d'économie politique. Elle entre dans une voie qui pour elle est une voie révolutionnaire. C'est l'Etat qui devient actionnaire, c'est le gouvernement qui se fait banquier, homme d'affaires et spéculateur. C'est tout à fait contraire aux traditions et aux habitudes financières du pays. La façon même dont l'opération s'est faite, sans préparation, sans consultation, et en l'absence du Parlement, trahit la présence au ministère d'un homme venu autrefois de l'Orient et qui a retrouvé Jérusalem dans la Cité de Londres. On nous raconte donc que le pacha d'Egypte, que nous pouvons ranger maintenant parmi les princes indiens entretenus par l'Angleterre, était sur le point de faire faillite comme un simple coulisier. Or le pacha est possesseur d'environ 177.000 actions de Suez; plus ou moins hypothéquées, nous n'en savons rien. Il était en négociations pour les vendre sur le marché français, où, on lui aurait fait, dit-on, des conditions trop dures; c'est alors que le gouvernement anglais est intervenu et a offert 100 millions de francs. Le nombre des actions étant de 400,000, l'Etat anglais se trouve propriétaire de près de la moitié du canal, et par conséquent il sera le maître dans les Assemblées générales. L'Angleterre est assez à son aise pour pouvoir acheter le reste quand elle en trouvera l'occasion, et elle deviendra ainsi maîtresse et propriétaire du tout.

Nous n'avons pas à entrer ici dans des détails financiers qui nous sont étrangers, et nous n'envisageons que le coté politique de l'affaire. Or les Anglais sont les premiers à convenir que c'est surtout une affaire politique. Par l'achat du canal ils acquièrent le droit de contrôler et, au besoin, d'intervenir. Ce n'est plus un nombre plus ou moins grand de créanciers, c'est l'Etat lui-même qui est intéressé. C'est sous ce rapport que l'acte du gouvernement anglais a une grande portée. Toutes les fois qu'il s'est agi de porteurs de bons soit espagnols, soit turcs, soit péruviens, le gouvernement anglais a répondu à toutes les réclamations que ce n'était pas son affaire. Il n'en sera pas de même du canal de Suez, qui sera devenu propriété de l'Etat et de la nation. Les raisons ou les prétextes d'intervenir ne manqueront jamais.

Il ne faut pas que les Anglais affectent un désintéressement auquel personne ne croirait, et dont eux-même se moqueraient. Ils nous disent qu'ils se bornent à acheter des actions, au lieu de conquérir du territoire; c'est vouloir trop compter sur la naïveté publique. Ils accomplissent ce que nous avons déjà appelé leur fuite en Egypte. Ils voient qu'un jour ou l'autre Constantinople leur échappera, ils se préparent un dédommagement de l'autre côté de l'eau. En cette occasion, la griffe du lion britannique ressemble singulièrement à la main de l'huissier ou du recors. Les 100 millions d'ac-

tions ne sont qu'une première hypothèque. Le pacha les aura bien vite fait passer par son tonneau de Danaïdes, et quand il n'aura plus d'actions, il vendra du terrain. Des stations industrielles et commerciales se transformeront aisément en stations militaires, et on verra insensiblement s'élever aux extrémités et sur le parcours du canal de Suez des relais de Gibraltar.

Nous répétons que nous ne voyons dans cette affaire aucune cause sérieuse pour la France. L'Angleterre a dans les grandes Indes des intérêts vitaux, auxquels sa grandeur et son existence même sont attachées. Le canal de Suez est la route directe de son empire asiatique, et c'est un Français qui l'a créé malgré elle. Nous n'avons donc aucune raison pour l'empêcher de s'assurer ce passage qui lui est absolument nécessaire, et il est probable que tous les actionnaires de Suez ne demanderont pas mieux que d'avoir un associé si solvable. Mais il nous sera bien permis de redire encore à nos voisins qu'ils ont une admirable aisance dans l'art de retourner leur habit.

JOHN LEMOINNE.

Français.

Le XIX^e Siècle prétend servir l'Université. A la manière dont il s'acquitte de ce soin, il nous semble qu'il n'agirait pas autrement s'il voulait la ruiner. Un des rédacteurs de ce journal racontait les actes de dévouement accomplis récemment par trois étudiants en médecine, et à la suite desquels ils ont trouvé la mort. Sans « connaître très-particulièrement ces étudiants, » le rédacteur du XIX^e Siècle assure que, « élèves de l'Ecole de médecine, ils en avaient sucé l'esprit, adopté les doctrines. » Quel est donc cet « esprit », d'après le XIX^e Siècle? Quelles sont ces « doctrines », d'après le XIX^e Siècle? Le rédacteur du XIX^e Siècle nous dit: « Les trois étudiants... ne croyaient qu'à la science. Ils n'avaient point l'espérance là-haut, ils n'attendaient point les éternelles récompenses que la catholicisme promet à ses élus, ils n'avaient d'autre règle de morale que la notion du devoir, tirée de considérations purement humaines. » Le rédacteur du XIX^e Siècle ne sait pas s'ils étaient « positivistes, matérialistes ou athées », mais ils étaient « quelque chose comme cela, à coup sûr. » Et le XIX^e Siècle imagine que c'est là près des pères de famille une recommandation, et croit faire honneur à la faculté en supposant que les « élèves qui ont sucé son esprit » et « adopté ses doctrines » sont tous « positivistes, matérialistes, athées » ou « quelque chose comme cela ! » Le parti radical prétend que les ennemis de l'Université sont les catholiques. Cela n'est pas; les pires ennemis de l'Université, ceux qui la compromettent, la discréditent, la diffament, ce sont les écrivains du XIX^e Siècle et quelques autres de la même école.

Informations

La commission chargée d'examiner le projet de loi sur la presse a repoussé l'article 2 proposé par M. Dufaure, tendant à édicter des

pénalités envers les complices des contraventions commises en matière de colportage.

M. Paul de Cassagnac déclare, dans le *Pays*, « n'avoir pas un mot à retirer de ce qu'il a dit », et il affecte une grande confiance dans le procès qui lui est fait. Il donne « rendez-vous au gouvernement dans le prétoire où il aura l'honneur de défendre contre lui les droits populaires, atteints dans sa personne. »

Le *Times* juge avec un dédain sévère le discours de M. Paul de Cassagnac, et il termine en disant que ce discours « est la satire la plus amère qui ait jamais été prononcée contre l'empire. »

L'enquête sur l'incendie du *Magenta* se poursuit activement. D'après les uns, la coque du *Magenta* était très avariée; d'après d'autres, elle était en meilleur état qu'on ne la prétend. En tous cas, il pourrait bien ressortir de cette enquête certains faits susceptibles d'engager des responsabilités qui semblaient jusqu'à ce jour devoir rester hors de cause.

M. Eugène Schneider, ancien ministre de l'agriculture et du commerce, ancien président du Corps législatif, grand-croix de la Légion-d'Honneur, est mort à Paris, à l'âge de soixante-dix ans. Dès 1830, il avait été chargé de la direction des forges de Bazailles, et bientôt après il devenait, avec son frère aîné, le gérant de l'établissement métallurgique du Creuzot, qu'il sut amener à un haut degré de prospérité.

En 1845, son frère étant mort, M. Schneider lui succéda à la Chambre des Députés. Au lendemain du coup d'Etat, il fut appelé à la commission consultative; vice-président du Corps législatif, il fut nommé président en 1865, après la mort de M. de Morny. Il occupa ce poste jusqu'au 4 septembre 1870. Depuis cette époque, M. Schneider s'est exclusivement voué à la direction du Creuzot, dont il était l'un des propriétaires.

Le procureur général à Berlin a proposé à la chambre des mises en accusation de citer le comte d'Arnim devant les tribunaux de Berlin, comme s'étant rendu coupable du crime de haute trahison en publiant la brochure *Pro Nihilo*. La chambre des mises en accusation a tenu mercredi dernier une séance secrète dans laquelle elle a délibéré à ce sujet.

Le bruit a couru à Londres que le Parlement allait être convoqué extraordinairement pour délibérer sur les affaires d'Orient. Cette rumeur a été assez accréditée pour influencer sur la cote des Consolidés anglais. On comprend donc qu'elle ait excité au delà du détroit quelques inquiétudes. Le *Globe*, cependant, a démenti catégoriquement cette nouvelle, qui n'avait peut-être d'autre origine que l'annonce de la conclusion de la négociation financière entre le gouvernement anglais et le vice-roi d'Egypte.

Le cardinal-archevêque de Vienne, Mgr Rauscher est mort; la nouvelle en a été transmise par le télégraphe et a produit chez tous les catholiques l'impression la plus douloureuse. Mgr Rauscher savait unir à la foi la plus vive, la science profonde du théologien et la finesse du diplomate. Joseph Othmar de Rauscher était né le 6 octobre 1797. Prince-archevêque de Vienne, conseiller intime et royal et membre de la Chambre des seigneurs autrichienne, il était cardinal depuis le 17 décembre 1855.

ESPAGNE

Une dépêche du 23 novembre annonce que l'armée du général alphonse Quesada s'est emparée de la redoute de Mirabellas, à Pest de Pampelone et du village de Villuba, où les carlistes occupaient trois forts qu'ils ont abandonnés.

Une autre dépêche ajoute que le 24, Quesada a pris San-Cristobal et toutes les positions des carlistes aux environs de Pampelone et qu'il s'est emparé de la montagne d'Escaba, chassant les carlistes de cinquante-quatre tranchées. On ajoute que l'objectif principal de la campagne commencée paraît être la prise d'Estella.

Voici, enfin, une troisième dépêche :

Madrid, le 27 novembre.

La *Gaceta* annonce que les carlistes, ayant attaqué hier la position du mont Esquinza, ont été repoussés et mis en fuite. Ils ont eu 20 morts et de nombreux blessés.

Une lettre de Saint-Sébastien dit que les carlistes de Navarre, croyant que don Carlos, dans sa lettre à Alphonse XII, avait demandé la paix, auraient adjuré Perula d'emprisonner don Carlos s'il demandait un *convenio*.

En présence de la tournure que prennent les événements don Carlos a adressé à son armée une proclamation qui se termine ainsi :

« Des manœuvres malheureuses ont rendu stériles les fatigues de vos frères de Catalogne et du centre; mais bientôt, dans leurs abruptes montagnes, résonnera de nouveau le cri de : *Desperta ferro!* et sur leurs sommets flottera de nouveau notre drapeau sans tâche. »

« Les autres provinces s'agitent pour nous aider; elles ont eu des preuves récentes de notre abnégation et de notre patriotisme. »

« Volontaires, en avant! De grandes souffrances nous attendent : la faim, le froid, la nudité, la fatigue; je les partagerai avec vous. Les grandes causes exigent d'immenses sacrifices. Mais nous vaincrons, je vous assure. »

« Volontaires, par votre constance, vous sauverez les saintes croyances de nos pères, vous sauverez l'Espagne, vous sauverez la monarchie, vous sauverez nos antiques libertés. »

« Volontaires, au combat! et pensez que si, vivans, la couronne des héros doit ceindre vos fronts, la palme glorieuse des martyrs couvrira la tombe de ceux qui mourront sur les champs de bataille en combattant pour leur Dieu, leur patrie et leur roi! »

« Votre roi et général,
CARLOS. »

ORIENT

Rien d'important à signaler en Orient. Une dépêche de Raguse confirme que 6,000 Monténégrins avec 12 canons de montagne sont campés dans la plaine de Grahovo. Ils sont probablement destinés, dit la *Correspondance politique autrichienne*, à participer aux luttes imminentes et décisives qui vont avoir lieu entre les Turcs et les Herzégoviniens. Mais le *Nord* déclare que la conduite « correcte » du prince de Montenegro ne permet pas de supposer qu'il se mêle à la lutte.

Chronique locale

et méridionale.

PRÉDICATION DE L'AVEÏT A LA CATHÉDRALE.

Dimanche dernier, les fidèles de la Cathédrale de Cahors ont entendu pour la première fois M. le prédicateur de la *Station de l'Avent*. C'est un prêtre du diocèse de Clermont, M. l'abbé Garachon, chanoine honoraire de la cathédrale de Clermont, ancien professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de cette ville.

L'orateur a pris pour sujet de son sermon l'*humilité*, cette vertu fondamentale du christianisme, que le Sauveur du monde est venu apporter sur la terre et qu'il a si merveilleusement préconisée par ses préceptes et par ses exemples.

Il a exposé et développé par de savantes considérations les véritables caractères de l'humilité; et en glorifiant cette vertu sublime, qui est la base de la sainteté chrétienne, il a esquissé et fait ressortir les caractères de l'orgueil, le plus dangereux de tous les vices, contre lequel il faut lutter avec courage pour posséder l'humilité.

On a vu souvent des hommes d'un puissant génie s'élever très-haut par leur intelligence, composer des œuvres admirables; mais ces mêmes hommes sont tombés sur plusieurs points dans les plus étranges et les plus grossières erreurs, parce qu'ils s'étaient laissés entraîner par l'orgueil, parce qu'ils avaient voulu relever d'eux-mêmes et s'isoler de Dieu, l'éternelle Vérité. On a vu les grands défenseurs du christianisme monter aux plus hauts sommets de l'intelligence, produire des chefs-d'œuvre et demeurer toujours, par leurs discours et par leurs écrits, dans les régions lumineuses de la vérité, parce que, reconnaissant la faiblesse et l'infirmité de la nature humaine, ils conservaient dans leur cœur la véritable humilité, parce que loin de vouloir s'isoler de Dieu, ils restaient toujours unis à Dieu par l'humilité et la charité.

Par son argumentation et par des exemples, l'orateur a victorieusement démontré que l'humilité, loin d'abaisser l'âme et de la rapetisser,

l'ennoblit et la relève, en la rapprochant de Dieu; il a fait voir que cette vertu est le principe et la condition du développement de l'intelligence, en la conduisant à la connaissance de la vérité et qu'elle est en même temps la source de la vraie grandeur, en donnant à la volonté humaine l'énergie et le dévouement et en unissant l'homme à Dieu, qui est la grandeur infinie.

En entendant ce premier sermon du prédicateur de l'Avent, il était facile de reconnaître en lui un orateur de talent. Il s'est fait remarquer par la richesse et l'élévation des pensées, en même temps que par l'éclat et l'habileté de la composition oratoire. Une voix sonore, une prononciation accentuée, un débit naturel et animé lui permettent de déployer son éloquence et de tenir en éveil l'attention de l'auditoire.

M. l'abbé Garachon prêchera, chaque dimanche, après vêpres; il mérite d'être écouté avec le plus vif intérêt.

A. G.

Une décision du ministre de la guerre porte que les fonctionnaires administratifs, préfets, sous-préfets, etc., nommés officiers de réserve ou de l'armée territoriale dans les conditions de la loi du 13 mars 1875, ne seront pas commissionnés à la suite, mais placés hors cadres.

Nous apprenons avec plaisir que par décret du 25 novembre 1875, M. Cassaigneau, avocat, est nommé suppléant du juge de paix de Mascara (Algérie).

M. Eugène Cassaigneau appartient à une famille de magistrats. Fils d'un des membres les plus distingués de la Cour d'appel d'Agen, que sa famille rattache au département du Lot, il entre dans la carrière judiciaire sous les plus favorables auspices, et possède toutes les qualités nécessaires pour continuer brillamment les traditions paternelles.

M. de Bibal, il y a peu de temps substitut à Cahors, procureur de la République près le tribunal de première instance de Limoux, est nommé substitut du procureur général près la Cour d'appel de Montpellier.

Par décret du 27 novembre, M. Quercy, juge suppléant, spécialement chargé du règlement des ordres au tribunal de première instance de Nérac, remplira au même siège les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Boule-Lacroze qui a été nommé juge à Condom. M. Bult, juge au tribunal de première instance de Nérac, y est spécialement chargé du règlement des ordres pendant l'année judiciaire 1875-1876, en remplacement de M. Quercy.

Les nouveaux timbres-postes feront leur apparition probablement le 1^{er} janvier 1876.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

PRÉSIDENCE DE M. LIMAYRAC.

1^{re} Séance du 21 août 1875. — (Suite)

Sourds-muets.

4,200 fr. étaient inscrits au budget de 1875, article 9, 2,100 fr. pour l'entretien de six enfants sourds-muets dans la maison de Toulouse et 2,100 fr. pour l'entretien de sept jeunes filles sourdes-muettes dans la maison de Cahors. Huit nouvelles demandes de bourses ont été introduites cette année, et en présence de telles infortunes, la commission des finances, adoptant le principe que l'allocation devait être augmentée si l'indigence des pétitionnaires était reconnue, a prié la commission des vœux d'examiner cette question. C'est d'accord avec elle que le rapporteur propose d'accorder quatre bourses entières (400 fr.) aux quatre enfants dont les noms suivent :

Figeac (Marie-Eléonore), Couderc (Jean), Bessières (Fernand), Pradié (Marie-Elisa).

Et des demi-bourses (200 fr.), à Bousquet (Apollonie), Richard (Maria), Maury (Victorine) et Laval (Eugène);

Et de fixer le crédit de l'article 8 à la somme totale de 5,500 fr.;

D'adopter les crédits demandés sous les articles 9, 10, 12 et 13.

Quant à l'article 11, considérer comme suffisante l'allocation de 2,000 fr. qui y figurait au budget de 1875, et maintenir ce chiffre.

Le total du sous-chapitre VII, serait ainsi fixé à 25,350 fr.

Ces conclusions sont adoptées.

Budget de 1876. — Recettes.

Le même rapporteur propose d'adopter en son entier le projet de budget ordinaire des recettes pour 1876 se portant à 1,003,661 fr. 08 c.;

D'adopter l'article 1^{er} du budget extraordinaire; D'inscrire à l'article 2, la somme de 225,000 fr. partie de l'emprunt réalisable en exécution de la loi du 6 juillet 1870.

Et d'adopter l'article 3.

Les recettes extraordinaires se solderaient par un total de 694,065 fr. et le budget général des recettes de 1876 pour un total de 1,697,726 fr. 08 c.

Adopté.

Ferme Ecole du Montat. — Comité de surveillance.

M. Cambres, au nom de la même commission, conformément à la délibération du Conseil général, en date du mois d'avril dernier, est d'avis qu'il n'y a pas lieu de transformer en école pratique d'agriculture la Ferme-Ecole du Montat, et il propose, aux termes de l'article 8 de la loi du 30 juillet 1875, de désigner trois membres du Conseil général pour faire partie du comité de surveillance et de perfectionnement institué auprès de cette Ferme-Ecole.

Ces conclusions sont adoptées.

Sont nommés : MM. Lafon de Caix, Roques et baron Dufour.

Archives de la sous-préfecture de Figeac. — Demande de crédit. — Rejet.

Le même rapporteur propose de rejeter la demande du conseil d'arrondissement de Figeac d'un crédit spécial de 150 fr. pour frais de reliure d'ouvrages administratifs déposés dans les archives de la sous-préfecture de Figeac, pour le classement et l'entretien de ces archives. La somme demandée doit rentrer dans l'article 1^{er} du sous-chapitre X.

Asile d'aliénés de Leyme. — Traité. — Droit d'enregistrement. — Crédit.

Et il propose d'inscrire au sous-chapitre XIV, dettes départementales, la somme de 1,125 fr., pour faire face aux droits d'enregistrement auxquels donnera lieu le traité passé le 27 mai 1874 entre le département du Lot et M. Cabrinat, directeur de l'asile de Leyme. Adopté.

M^{lle} Fourrier (Emilie), élève sage-femme.

Sur les conclusions de M. de Marquessac, rapporteur de la commission des vœux, la demande de secours faite par M. Fourrier, dit Maffre, pour continuer à sa fille ses études à l'Ecole de la Maternité de Toulouse est renvoyée à la commission des finances.

La séance des levées à 4 heures 1/2.

Le Président, Le Secrétaire,
L. LIMAYRAC. CALMELS-D'ARTINSAC.

2^e Séance du 21 août 1875.

PRÉSIDENCE DE M. L. LIMAYRAC.

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : MM. Bessières, Dufour, Pierre, Limayrac, Mayzen, Roques, Cambres, Pradines, Lafon de Caix, Saux, Demeaux, Vital, Duphénieux, Teilhard, Cipières, Vayssié, de Lamaze, de Gozon, comte Murat, Sérarg, baron Dufour, Domphnou, Cuniac, comte de Marquessac, de Verninac.

Absents : MM. Brugalières, Depeyre, Fraysse et Calmels-d'Artinsac, excusés.

M. le préfet assiste à la séance.

La lecture du procès-verbal de la séance du matin est ajournée à une autre séance.

Reconstruction des bureaux de la préfecture et de la vicinalité. — Imputation de fonds.

M. Pierre Dufour, au nom de la commission des finances, expose que dans sa séance d'hier, le Conseil a voté, pour la construction des bureaux de la préfecture et de la vicinalité une somme de 60,000 francs, dont 40,000 francs seraient imputés, à titre d'à-compte, sur le crédit ouvert à l'article 1^{er} du sous-chapitre XIX du budget de 1875, pour la construction du palais de justice de Figeac qui ne peut être encore effectuée.

Remboursement des obligations relatives à l'emprunt de la Défense nationale.

Le Conseil a décidé en outre qu'il serait prélevé sur ce même article une somme de 60,000 francs pour solder, au 1^{er} octobre prochain, le remboursement des obligations relatives à l'emprunt de la Défense nationale.

Et propose, en conséquence, d'approuver les modifications à introduire au sous-chapitre XIX du budget de 1875.

Ces conclusions sont adoptées.

Demande de M^{lle} Fourrier, élève sage-femme. — Rejet.

Sur les conclusions du même rapporteur, le Conseil ajourne la demande faite par M. Fourrier, d'un crédit pour permettre à sa fille Emilie Fourrier de continuer ses études à l'Ecole d'accouchement de Toulouse, et regrette de ne pouvoir, faute de ressources, donner suite au vœu favorable émis à cet égard par la commission des vœux.

Budget. — Sous-chapitre 1^{er}. — Caserne de gendarmerie de Gramat. — Renouvellement du bail.

— Délégation de la commission départementale.

M. Cambres, rapporteur de la même commission, propose d'adopter définitivement et en son entier le sous-chapitre 1^{er}, sous la seule réserve, quant au renouvellement du bail de la caserne de gendarmerie de Gramat, un autre propriétaire offrant un bâtiment à de meilleures conditions. La

commission propose au Conseil de déléguer, pour cet objet, ses pleins pouvoirs à la commission départementale et de la charger de traiter avec l'un ou l'autre des deux propriétaires, qui offrent leurs bâtiments, au mieux des intérêts du département. Ces conclusions sont adoptées.

Budget. — Sous-chapitre II. — Grosses réparations des propriétés départementales. — Traitement du concierge de l'hôtel de la préfecture.

M. Cambres, rapporteur des finances, propose l'adoption des articles 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 10 du sous-chapitre II. Mais il est bien entendu que tout en prélevant le salaire du concierge de la préfecture sur les fonds départementaux, le concierge n'en restera pas moins tributaire de la caisse de retraite et que son salaire sera sujet à la retenue de 1/20, conformément au décret organique du 30 décembre 1865, art. 1^{er}, § 3.

Il propose de voter à l'article 2 de ce sous-chapitre la somme de 1,600 fr. pour frais d'installation de la bibliothèque dans la salle du conseil du palais de justice et pour solder les travaux faits au deuxième étage, s'élevant à 145 fr.

De réduire à 300 francs le crédit demandé dans l'article 9, chauffage et éclairage du corps de garde de la préfecture.

Et à 650 fr. le crédit de 700 fr. demandé dans l'article 11, pour le salaire du jardinier de la préfecture, sous la réserve que cet ouvrier sera chargé, et à forfait, des frais de nature tels que fumier, outils, ustensiles, balais, tabliers, etc.

Budget. — Sous-chapitre III.

Le même rapporteur propose de voter le sous-chapitre III en son entier, tel qu'il est présenté par M. le préfet avec un total de 165,650 fr.

Budget. — Sous-chapitre IV.

Sous-chapitre VI. — Chemins vicinaux. Par l'organe du même rapporteur, la même commission est d'avis d'adopter dans son entier le sous-chapitre IV, s'élevant à 469,651 fr. 77 c.

Employés départementaux. — Agents-voyers. — Caisse des retraites.

Sur la proposition de M. le baron Dufour, au nom de la même commission, le Conseil décide que les agents des ponts et chaussées faisant fonctions d'agents-voyers dans ce département sont dispensés de toute retenue au profit de la caisse départementale des retraites, et que, par contre, ces agents ne pourront prétendre à la pension sur les fonds de la caisse.

(A suivre).

La session des assises de la Dordogne, qui se tiendra en janvier prochain, verra se dérouler sans doute une affaire qui prendra rang parmi les causes célèbres.

Le docteur Garrigues, de l'arrondissement de Sarlat, est accusé d'avoir empoisonné son père. Celui-ci, pour subvenir aux dépenses d'éducation de son fils, fut obligé d'emprunter sur ses biens.

On raconte que le jeune Garrigues, revenant dans son pays muni de son diplôme de docteur, aurait ameuté les créanciers de son père, les aurait poussés à une expropriation, et se serait rendu acquéreur des biens, à l'aide de la dot de sa mère.

Aucune vexation ne fut alors épargnée au père Garrigues, que la ruine mettait à la merci de son fils.

M^{me} Garrigues mère et un domestique, qu'on dit arrêtés comme complices, renchérissent sur les mauvais procédés du docteur.

Le chagrin mina le pauvre homme, qui s'était saigné pour son fils; son état empira rapidement après qu'il se fut alité.

Il mourut, et le médecin qui le soignait, déclara qu'il avait été empoisonné par l'arsenic.

Le docteur Garrigues, son fils, fut arrêté. Tel est, en gros, l'affaire qui passionne le pays, du Sarladais aux confins de l'Angoumois et du Limousin.

On peut se rappeler que, par des circulaires datées de fin juin et du 30 août, le ministre de la guerre a autorisé des congés extraordinaires en faveur des militaires originaires des pays inondés.

Aux termes d'une dépêche récente adressée aux généraux commandant en chef les corps d'armée, le général de Cisse a décidé que les militaires de cette catégorie libérables le 31 décembre, et qui, par application des susdites circulaires, se trouvent actuellement dans leurs foyers, pourraient y être définitivement maintenus.

Ils auront, dans ce but, à faire parvenir aux généraux commandant les corps d'armée une demande spéciale qui devra être appuyée par le maire de la commune.

On écrit de Cournonterral au *Messenger du Midi* :

« Un crime épouvantable qui a jeté la ter-

reur dans Cournonterral a été commis dans la nuit de mercredi à jeudi dernier au lieu dit, le Moulin-à-Vent, situé à quelque distance du village.

Une famille d'Espagnols, composée de cinq personnes : un homme âgé de trente à trente-cinq ans, sa femme, sa belle-mère et leurs deux enfants, dont un âgé de trois ans et l'autre de six ans, vivait depuis deux années environ à Cournonterral.

Dans la soirée du mercredi au jeudi, un ou plusieurs individus se présentèrent au domicile de cette famille en l'absence du mari. Ils ouvrirent la porte et se trouvèrent dans la cuisine en présence des deux femmes et des deux enfants; les deux femmes furent poignardées, traînées dans le sang jusque dans une chambre obscure attenante à la cuisine. Les deux enfants furent épargnés. Sur ces entrefaites probablement, ou quelques instants plus tard, le mari, rentrant chez lui, se trouva en présence des assassins : une lutte s'engagea entre eux, et il succomba, mortellement frappé de nombreux coups de couteau.

Ce n'est qu'après avoir minutieusement fouillé les appartements que les assassins se retirèrent en fermant la porte et en emportant la clef.

La nouvelle de ce triple assassinat n'a été connue que jeudi, par la révélation de l'un des deux enfants.

La justice informe.

Une réunion générale des membres du comité de secours aux inondés du Midi de la France a eu lieu dans le grand salon de la Préfecture, à Toulouse.

Le préfet a donné lecture d'une lettre de M^{me} la maréchale de Mac-Mahon qui remercie les dames de Toulouse du dévouement et du zèle dont elles ont fait preuve pour les infortunées victimes de l'inondation.

M. le comte Begouën, trésorier des comités, a communiqué à la réunion le total des chiffres de secours qui ont été distribués et des sommes restant encore libres.

Après cette communication, le maire de Toulouse a pris la parole pour offrir, au nom de tous ses administrés, de sincères remerciements aux comités des dames. Grâce à la sollicitude des membres de ces comités, la distribution des nombreux objets mobiliers (matelas, lits, etc.), qui avait été déposés à la mairie, a été faite dans les meilleures conditions de charité, de justice et d'humanité.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets une circulaire pour les inviter à engager les départements et les villes à créer un certain nombre de bourses données par voie de concours à des candidats à la licence. Une pareille institution, ajoute la circulaire, aurait le double avantage de développer l'action scientifique de nos facultés et de rendre plus facile le recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire.

On écrit de Turenne au *Corrèzien* :

« Un événement des plus tragiques vient de jeter la tristesse dans notre petite commune. La femme Lapayre, du village de Jalinat, a été tuée d'un coup de fusil par son fils.

Voici dans quelles circonstances le fait s'est produit :

La femme Lapayre était vivement contrariée de voir ses jeunes fils quitter la maison pour aller aux veillées du voisinage et elle résolut de leur faire peur pour les empêcher de recommencer leurs excursions.

Le 14 novembre au soir, Pierre et Gérard Lapayre, âgés l'un de douze ans et l'autre de quinze, s'esquivèrent furtivement; Pierre emportait avec lui le fusil de son père, alors absent.

A peine éloignés, ces enfants aperçurent un homme qui s'avançait vers eux sans rien dire.

Pierre fut saisi d'épouvante et crut à l'apparition d'un fantôme. Voulut-il s'enfuir ou voulut-il se défendre contre l'ombre mystérieuse?... on ne sait. Mais un coup de feu partit et un cri déchirant se fit entendre!...

Quand on accourut, on ne put que relever la malheureuse femme Lapayre, qui, pour ne pas se faire reconnaître de ses enfants et mieux les effrayer, s'était déguisée en homme!...

Quelques heures après, malgré les soins des médecins, cette pauvre mère expirait au milieu de sa famille désolée, en s'accusant elle-même auprès de ses enfants et en les couvrant de ses dernières caresses.

Le coup de feu avait frappé au bas de la poitrine et fait balle à 7 ou 8 mètres.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

On adresse à la *Gironde*, une communication relative à une découverte qui serait de nature à intéresser vivement toute la contrée des landes de Lot-et-Garonne. Il s'agirait de l'emploi de l'essence de térébenthine pour l'éclairage. Ce problème qu'on cherchait depuis si longtemps aurait été résolu, et l'essence versée dans une lampe d'un modèle particulier, donnerait une lumière, pure, brillante, sans fumée et sans odeur. La concurrence, non seulement des résines américaines, mais encore du pétrole, a fait tomber les essences de térébenthine à si bas prix depuis quelques années, que le travail du gemmage des pins n'est plus rémunérateur. Un nouveau débouché ouvert à ce produit aurait pour résultat de relever quelque peu le prix des résines et ce serait assurément une bonne fortune pour ceux de nos compatriotes, dont la principale culture et le principal revenu consistent dans le résinage des pins.

Pour la chronique locale, A. Laytou.

Bibliographie

Notre savant compatriote et ami M. le docteur Lacassagne, professeur agrégé au Val-de-Grâce, vient de publier un ouvrage intitulé : *Précis d'hygiène privée et sociale*. (1)

Ce volume est plein d'intérêt, et nous voudrions le voir dans toutes les mains, car les idées et les conseils qu'il renferme ne peuvent que gagner à être répandues.

Ce consciencieux travail, qui sort du cadre habituel des ouvrages traitant de la même matière, sera lu avec intérêt, non-seulement par les élèves qui y trouveront des idées saines résumant l'état actuel de la science, mais par les médecins praticiens et même par les penseurs, économistes ou philosophes. Ces derniers, en effet, méconnaissent souvent, sans le savoir, et toujours à leur détriment, les plus simples règles d'une science qu'on leur a malheureusement présentée trop souvent comme n'étant qu'une collection de préceptes formulés par l'instinct et le bon sens et accompagnés de chiffres ou de statistiques plutôt que des déductions rationnelles et scientifiques.

Le plan adopté dans cet ouvrage est fort remarquable, et on peut dire qu'il rompt franchement en visière avec les divisions classiques. C'est ainsi que l'auteur range sous quatre chefs, et d'après leur nature même, les modifications qui, par leur influence sur l'homme, peuvent devenir des causes de maladie : 1^o modificateurs physiques : ce sont des agents d'excitation que l'homme doit subir, et à l'influence desquels il doit opposer une *hygiène de précaution*; tels sont la chaleur, la lumière, l'électricité, le son, la pesanteur; 2^o modificateurs chimiques : ce sont des agents d'entretien et de réparation dont la science permet d'apprécier les changements et de régler l'usage, et c'est là l'*hygiène méthodique*, comprenant l'air, l'eau, le sol, les aliments; 3^o modificateurs biologiques ou individuels : sexe, âge, hérédité, constitution, tempérament, dont la connaissance approfondie crée l'*hygiène d'entraînement ou de préparation*; 4^o modificateurs sociologiques, de la vie sociale ou de relations qui donnent lieu à ce que l'auteur appelle une *hygiène de sélection*; cette dernière partie renferme des considérations nouvelles qui n'étaient que très peu indiquées et disséminées dans les ouvrages d'hygiène sous le nom d'hygiène publique. Après cette division judicieuse de son sujet, l'auteur entre dans l'étude de chacun des modificateurs dont il considère méthodiquement les caractères physiques, les rôles physiologique et pathogénique pour en faire découler les *Règles d'hygiène privée et sociale*. Chemin faisant, il présente pour chacun d'eux les dernières recherches de physiologie. Deux chapitres intéressants et nouveaux sont consacrés à la mort par la chaleur et par le froid extérieur, et sont suivis d'un tableau clinique complet des fièvres climatériques, des fièvres bilieuses, des insulations, des accidents produits par le froid, et dans lesquels l'auteur a montré une compétence incontestable.

Le chapitre sur les aliments et l'alimentation est particulièrement intéressant.

M. Lacassagne distingue des éléments alimentaires ou de réparation et des principes alimentaires (minéraux, végétaux et animaux, respiratoires, nervins). Parmi ces derniers l'alcool a été pris pour type d'une étude consciencieuse que les politiques et les économistes pourront lire avec intérêt. Ils y verront que l'alcool introduit dans l'organisme par l'estomac, dont il diminue et pervertit la sécrétion, arrive dans l'intestin et passe dans la veine porte pour se rendre au foie. Là une partie se trouve brûlée, tandis que la partie qui est restée libre et dans la circulation agit sur tous les tissus, excite le système nerveux cérébro-spinal et produit des phénomènes sensoriaux, psychiques et moteurs de même nature que l'éther et le chloroforme. En même temps, le

(1). G. Masson, éditeur, place de l'École-de-médecine, Paris.

cœur est excité, la respiration devient plus fréquente, la peau est colorée, les sécrétions sont augmentées; mais bientôt les battements se ralentissent, de même que la respiration; le refroidissement succède à la chaleur; la température peut s'abaisser jusqu'à l'algidité et le ralentissement de la respiration peut aller jusqu'à la mort par arrêt de la fonction pulmonaire.

D'après Martin Damourette, l'alcool produit d'abord un effet nerveux; c'est l'excitation; consécutivement il devient agent nutritif et développe un tempérament sanguin. Celui-ci, en se perpétuant dans la race, devient spécifique; ainsi les Gaulois et parmi eux le Bourguignon. Comme phénomène, secondaire par sa présence dans les tissus, l'alcool peut en modérer la nutrition et devenir agent d'épargne, ou antidépenseur.

Par l'habitude de boire même de faibles doses d'alcool, ainsi que cela se pratique journellement on s'expose à fixer dans l'organisme un poison qui altère et finit par annihiler les fonctions tant des organes de la vie animale que de la vie végétative, et ainsi que le dit l'auteur, le système nerveux est atteint; l'intelligence, la sensibilité, la motilité sont perverties, et on peut voir apparaître des hallucinations, du délire, de la démence, des hyperesthésies, des tremblements, puis de l'épilepsie, (absinthé, Magnan) et des paralysies; vers l'appareil de la digestion, des gastrites, des ulcères, des dyspsésies, au foie des cirrhoses ou des stéatoses; dans tous les organes, une altération vasculaire, des dégénérescences graisseuses, un épaississement du tissu conjonctif, l'atrophie des éléments.

L'alcool use vite, et il produit tous les désordres de la vieillesse, avec sa décrépitude et ses altérations.

L'abus des boissons aromatiques, thé, café, détermine des troubles dans les fonctions digestives et circulatoires, et même des désordres dans le système nerveux, caractérisés par la débilité, des tremblements, des parésies.

Cette analyse donne une bien faible idée de l'ouvrage de M. Lacassagne qu'il faut lire d'un bout à l'autre pour en retirer le fruit qu'il doit nécessairement produire. C'est une œuvre éminemment utile qui confirme le mérite déjà bien reconnu du jeune et savant professeur.

Dernières nouvelles

(Correspondance spéciale du *Journal*).

Versailles, 29 nov. 5 h. 1/2 soir.

L'Assemblée a rejeté un amendement de M. Pernolet sur l'article 14.

L'amendement de M. Testelin et de plusieurs de ses collègues a eu ensuite le même sort. Il fixait, vous le savez, la limite du nombre des habitants pour la nomination d'un député à 75 mille au lieu de 100 mille.

Enfin, le fameux article 14 a été adopté, sous cette réserve que le tableau des circonscriptions électorales serait établi par une loi spéciale. Il y aura sur ce point des réclamations locales qui ne manqueront pas d'importance.

On discute en ce moment la question de la députation Algérienne. M. Feray a demandé à l'Assemblée de revenir au chiffre de six députés au lieu de trois. Il est appuyé par M. Crémieux.

Dépêches

(Service spécial du *Journal du Lot*).

Paris, 30 nov., 1 h. soir.

L'amendement Feray demandant six députés pour l'Algérie au lieu de trois, est rejeté par 366 voix contre 317.

La France annonce que l'accord est établi pour une liste sénatoriale dans l'Assemblée entre les trois gauches, le groupe Lavergne et le centre droit libéral; on considère cette nouvelle comme prématurée ou inexacte.

Bourse de Paris.

Paris, 30 novembre 1875.

Rente 3 p. %	66.45
— 4 1/2 p. %	98.50
— 5 p. %	109.90

L'EXPLORATEUR

Géographique et Commercial.

Sommaire du numéro du 25 novembre. — Liste officielle des consuls d'Amérique et d'Europe au Brésil (suite et fin). — Société de géographie commerciale de Bordeaux. — MM. Stanley et Limant de Bellefonds chez le roi M'téa — Expédition Nordenskiöld à la Nouvelle-Zemble et en Sibérie — Le Sénégal et nos établissements de Saint-Louis et Sierra-Leone (suite et fin). — Chemin de fer Central-Asiatique; l'exploitation. — Commission de géographie commerciale: Chambre de commerce internationale; Bordeaux; Marseille; émigration; voyage périodique autour du monde; demandes d'émigration; Algérie; Colonies françaises; Afrique septentrionale; exploration du Song-Koi; Belgique; Pays-Bas; Espagne; Afrique; Suez; Hindoustan; Cochinchine; République Argentine; Saint-Domingue; Amérique méridionale; Guatemala; Nicaragua; Canada; Amérique interocéanique; Archipel indien — Informations; Abyssinie et Ethiopie; Afrique centrale: Gambie; Sénégal; Zanzibar; Etats-Unis; la découverte de l'Amérique et les Portugais; l'exploration du Tong king; Inde; Malacca; Marseille; Exposition internationale du Chili; droit maritime commercial. — Mouvement de la navigation.

Bureaux, 24 et 26, passage Colbert, Paris.

LES CHRONIQUES DE LANGUEDOC

Revue du Midi, Historique, Archéologique, Littéraire et Bibliographique.

Sommaire du numéro du 20 novembre. — Essais de corruption de fonctionnaires de la cour de Louis XV. Lettre du marquis de Paulmy. — Le château d'Arènes près d'Alais protégé par le duc de Montmorency, en 1586. Ordonnance à ce sujet. — Les anciennes familles de Languedoc. Le comte de Morangis 1759. — Montpellier et ses docteurs jusqu'au XVII^e siècle. Première traduction de

l'Histoire de Montpellier, de Strobelberger, rédigée par M. Thénard, d'après un exemplaire unique de cet ouvrage. Vie de Guillaume Rondellet. Portrait de ce médecin célèbre reproduit d'après un exemplaire communiqué par M. Léon Gaudin. — Recherches sur les états de Languedoc faites pour cette assemblée au XVIII^e siècle. — Mémoires de Mathieu Blouyn sur les troubles advenus à Gailhac depuis 1559 jusqu'au 13 décembre 1593, publiés pour la première fois et annotés par M. le baron de Rivière. Première livraison contenant l'avis au lecteur, la description du lieu auquel est assise la ville de Gailhac, au diocèse d'Albi, et l'histoire du commencement des troubles dans le haut Languedoc et à Gailhac.

Pièces fugitives. — Histoire des deux sièges de Sommières. Preuves. Journal de Barthélemy, receveur des finances du gouvernement des réformés, à Nîmes en 1574. — Charte municipale de Sommières.

On s'abonne par l'envoi d'un mandat sur la poste à MM. RICARD, frères, 5, place Petit-Scol, Montpellier

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie,

reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N^o 19,842 : M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatulents, spasmes et nausées. — N^o 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N^o 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n^o 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :
« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière de Du Barry.
« L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdant, épiciers.

Crédit foncier de France.

Emission à 490 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, pour une échéance de 10 ans et à 4 1/2 % pour une échéance de 5 ans à moins de 10 ans. On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n^o 19; dans les départements : aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Nous engageons nos lecteurs à voir aux Annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offert par la maison Abel Pilon, de Paris

On demande des représentants.

Avis. — Aux lecteurs atteints de hémories ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la NEPTUNIDE ROUILLE, dont le succès est assuré (Voir aux annonces).

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layton.

8 fois sur 10

les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les **Perles d'essence de térébenthine** du docteur CLERTAN.

Si dès la première fois ce médicament n'agit pas, inutile de persévérer; il soulage de suite ou pas.

Chaque flacon du prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'une migraine au prix moyen de 20 centimes.

A titre d'essai, il sera délivré gratuitement quelques perles à toute personne qui voudra juger de leur prompt efficacité.

S'adresser à M. Vinel, pharmacien, à Cahors.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CELESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.

HAUTERIVE. — Prescrite comme l'eau des Célestins.

Administration de la C^e concessionnaire: PARIS, 22, boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.

Voyageur

On demande pour le placement d'un nouveau genre de Corset breveté et sans concurrence, un représentant à la Commission, voyageant avec cheval et voiture et ayant une clientèle en mercerie, à Cahors et aux environs.

Très forte remise. — On peut se faire facilement de 8 à 10,000 francs par an.

Inutile de se présenter si l'on ne peut offrir les meilleures références.

S'adresser aux initiales C. G. T., poste-restante à Troyes (Aube) Affranchir.

MALADIES de POITRINE

PHTHISIE
BRONCHITE, RHUMES
TOUX OPINIÂTRES
succès certain, guérison rapide par le

GRESSON B. DUPUY

Remède infailible contre les MALADIES CHRONIQUES; puissant DÉPURATIF végétal du SANG et des HUMEURS. 3-50 Lire la brochure délivrée gratis 3-50

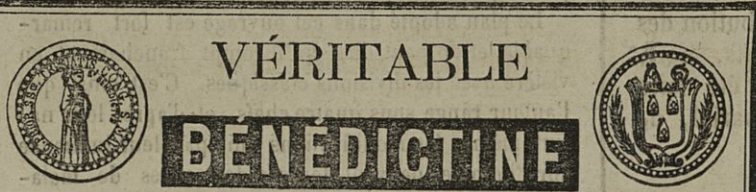
Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

A LOUER LE CAFÉ DE BORDEAUX

A CAHORS GRAND ET BEL ÉTABLISSEMENT

parfaitement aménagé, situé au centre de la ville, boulevard Nord, en face la Mairie. — Salle de Billard et Salon au 1^{er} étage. — Nombreuse clientèle assurée.

S'adresser pour les renseignements, à M^{me} veuve Colonge.



VÉRITABLE BÉNÉDICTINE LIQUEUR DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Apéritive, digestive, fortifiante, suave et d'un goût exquis, la Bénédicte est aujourd'hui la reine des liqueurs adoptées sur toutes les bonnes tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans les plus grands hôtels comme dans les salons princiers. La Bénédicte est le complément obligé de tout bon repas et son usage journalier facilite toutes les fonctions de l'estomac.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure).

Agence générale à Paris, 76, boulevard Haussmann.

Agences à BORDEAUX, MARSEILLE, VIENNE, LONDRES, BRUXELLES, etc. Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

- Congrès oecuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
- Payables 50 francs par trimestre.
- La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Natalis, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 430 gravures sur acier. 90 fr.
- Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
- Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
- Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr.
- DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
- Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
- Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.
- Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
- Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
- OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.
- POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8^o. 32 fr.
- PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o. 120 fr.
- BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8^o. 42 fr.
- L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8^o. 65 fr.
- BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8^o. 480 fr.
- CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8^o Jésus. 400 fr.
- MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8^o. 80 fr.
- La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 120 fr.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur ces catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

BAYLES JNE

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à maro, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eaux et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, trousse de voyage, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Bel assortiment de contellerie fine, de sécateurs, instruments de Chirurgie, bandages et ceintures, confection d'appareils orthopédiques.

ORFÈVRE ET COUVERTS
DE LA MAISON CHRISTOFLE
ET RÉARGENTURE.
BIJOUTRIE RELIGIEUSE
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,
Tondeuses, tourne-broches
ET RÉPARATIONS.
ASSORTIMENT
DE REVOLVERS DES FABRIQUES
DE LIÈGE.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà promptement et radicalement guéries par la NEPTUNIDE ROUILLE (Extrait des plantes marines). Renseignements gratuits en écrivant à M. ROUILLE, pharmacien de 1^{re} classe, aux Sables d'Olonne (Vendée).

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



MME LINON

FLEURISTE
rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs. Bouquets de fêtes votives; salons et devant d'aulel brodé or.

PAPIER WINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Moux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Moux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, M. Vinel, pharmacien.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien échanger à ses habitudes. S'adresser franco à M. Sanglard, 14, rue de Rambuteau à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix courants.

